

APEF Nancy

Votre référent : Léa Leclerc, directrice Agence

Adresse Agence : 2 rue Edmonde Charles
Roux 54000 Nancy

Adresse Postale : 2 rue Blaise Pascal 54000
Nancy

Tél : 03 83 39 10 00

Email : nancy@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP808258537

Structure agréée : SAP808258537

Structure autorisée : SAP808258537

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h à 17h00
Le vendredi de 08h30 à 12h00 et l'après midi de 14h à 17h
sur RDV uniquement.

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Accès PMR : Oui

Organigramme

P.SCHAEFFER, Gérant - L.LECLERC, Directrice - C.NEE, IDEC -
F.THOMAS, RRH - Q.PRUNEAU et R.GUEROUF, RS -
A.MANGEOLLE et A.REMEN, AG

Autorités administratives :

DDETS : 45 Rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy, France

ARS : 3 Boulevard Joffre 54000 Nancy

CD : 48 Esplanade Jacques Baudot 54000 Nancy

Pour signaler des situations de maltraitements avérées ou événements graves, contacter les services du département.

Zone d'intervention :

Nancy Métropole

Communauté de communes Moselle et Madon

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites
diverses, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vvv Ecoute et Solutions, Mutuaide,
Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, AP Solutions GmbH (Mondial
assistance), FOR ME et autres mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles,
Indépendance Royale, Saveurs et vie, La téléassistance de Europassistance et EZIO. + vos
partenariats locaux

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *****APEF NANCY**

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	30,82 €	33,90 €	16,95 €
Bien-être	31,73 €	34 90 €	17,45 €
Evasion	32,64 €	35 90 €	17,95 €
Ponctuel	40,91 €	45 00 €	22,50 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	30,82 €	33,90 €	16,95 €
Aide + Accompagnements ponctuel	40,91 €	45,00 €	22,50 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	45,45 €	50,00 €	25,00 €
JARDINAGE			
Régulier	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	45,00 €	40,91 €	Présence et vigilance à domicile	45,00 €	37,50 €
			Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 12,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,96 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'évacuation des déchets verts 50 euros TTC et 41.67 euros HT (Taux de TVA de la prestation)





TARIFS ASSISTANCE ET FINANCÉS

MODE PRESTATAIRE *

APEF NANCY



		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE Tarif APA 25.00 € TTC	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 8.90 € TTC	32,13 €	33,90 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	23,70 €	25,00 €	
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP Tarif PCH 25.00 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 0.00 € TTC	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Assistance aux personnes âgées	32,13 €	33,90 €	16,95 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	32,13 €	33,90 €	16,95 €

CAISSES DE RETRAITE

CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	29,56 €	32,52 €	50% du reste à charge de votre facture

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,96 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	Aide *	Assistance **
MENAGE				ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	Faire les lits et changer les draps	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	Ranger et organiser les pièces	X	X
Faire les lits		X	X	GESTION DU LINGE		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	Effectuer des travaux simples de couture	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
REPASSAGE				GESTION DES REPAS ET COURSES		
Repasser et ranger les vêtements		X	X	Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
ENTRETIEN DU LINGE				Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Trier, étendre, plier le linge		X	X	Assister la prise des repas		X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X	Vider et sortir les poubelles	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
GESTION DES COURSES				ACTIVITES ET SORTIES		
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	Aider aux tâches administrative	X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
PREPARATION DES REPAS				HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS		
Préparer des repas simples		X	X	Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	Aider à la toilette et aux changes		X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE				Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Entretien des plantes		X	X	Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***	X	X
Entretien la terrasse et le mobilier de jardin			X	* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X	** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.		

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

*** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

Jardinage / Bricolage

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
LE POTAGER
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
LE BRICOLAGE
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée,)

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).